

<https://www.snetap-fsu.fr/Specialite-BIOLOGIE-ECOLOGIE-dans-l-enseignement-agricole.html>



Spécialité BIOLOGIE ECOLOGIE dans l'enseignement agricole

- Pédagogie - Bac Général -



Date de mise en ligne : mercredi 7 décembre 2022

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Le mardi 22 novembre a eu lieu un groupe de travail [CNEA](#) au sujet de la [note de service](#) qui précisait aux équipes des établissements ayant une filière générale les allègements de programme pour l'épreuve de spécialité

Des allègements qui interrogent

Alors que nous continuons de contester l'organisation d'une évaluation terminale en mars de l'année de terminale (selon le DIKTAT de PARCOURSUP) qui instaure une inutile pression pour les collègues ET les élèves, un nouvel "allègement" a été décidé par le Ministère de l'Education nationale (" à la demande des familles et des élèves, donc difficile de ne pas le mettre en place..." selon l'inspection de l'enseignement agricole. Il est vrai que si c'était les enseignant.es qui avaient demandé, c'était moins pertinent...). Dès le départ, cet allègement pose problème puisqu'il intervient l'année commencée (29/09 à l'[EN](#) et ...11/10 dans l'enseignement agricole qui a toujours les informations plus tardivement...malgré les très bonnes relations avec la grande maison). Ainsi certains collègues avaient déjà traité les thèmes reportés à l'après mars...

Mépris des collègues ? NON bien sur !

Outre le fait que ce ne sont que de petits allègements (traités en 15 jours ?) c'est sur le fond que ces allègements interrogent le plus. Ainsi c'est l'antibiorésistance et l'agroécologie qui sont reportés à la fin d'année. Alors que dans la réforme l'agronomie a quitté la spécialité du BAC G, cette fois c'est l'agroécologie qui n'est plus support de l'examen. De plus ce report en fin d'année, risque de conduire à un enseignement d'une écologie moins appliquée.

Où l'on découvre que l'épreuve expérimentale change AUSSI ! Une note de service fourré tout

A l'occasion de la sortie de cette note de service, les collègues (pas tous car il fallait être curieux et aller jusqu'à l'annexe 1) ont découvert que la grille d'évaluation pour l'épreuve de TP avait changé en introduisant un nouveau critère " Élaborer une stratégie de résolution. Proposer une stratégie pertinente au regard de la question scientifique posée - Reformuler, expliciter la question scientifique posée". Au delà du fait que cette information était passée sous silence, il est très problématique d'introduire de nouveaux critères en cours de cycle et à quelques mois de l'épreuve terminale. Il n'est pas entendable qu'il s'agirait de se rapprocher de la grille de l'[EN](#) POURQUOI ne pas l'avoir fait avant ? Est-ce à dire que l'ancienne grille ne permettait pas d'évaluer correctement ces compétences expérimentales ?

Mépris des collègues ? NON bien sur !

Des collègues laissés dans l'ignorance

Ce que démontre, notamment, ce groupe de travail, c'est que l'information pédagogique à destination des enseignant.es comporte beaucoup de lacunes. Ainsi certains enseignant.es n'étaient même pas informés.es de la sortie de la note et d'autres n'avaient pas connaissances des modifications de l'épreuve expérimentale. A ce jour (5/12/2022) la note de service n'est même pas dans le dossier BAC GENERAL sur chlorofil. L'inspection a évoqué un groupe de 80 enseignant.es (correcteur.trices de la session 2022) qui auraient (pour certains été informés). La conférence BIO-ECO sur RESANA a-t-elle été le lieu de l'information ? Comment accepter que l'information est distribuée au compte goutte et à certain.es seulement ? Nous avons réclamé qu'un message clair soit envoyé à tous les enseignant.es de biologie écologie. L'inspection évoque une formation (en distanciel) en janvier 2023 sur la

réforme de la grille de l'épreuve expérimentale...à 3-4 mois de l'épreuve ?

Mépris des collègues ? NON bien sur !

Un sujet 2022 qui continue de questionner et de la nécessité d'harmoniser les exigences

Nous avons également fait remonter les questionnements des collègues quant au sujet 2022. Que ce soit sur le thème (la cancérisation) mais aussi sur le fait que certains candidats (du fait d'une partie 1 au choix) se soient retrouvés à n'être évalués qu'en biologie. Sur la forme de cette épreuve écrite l'inspection a, par ailleurs, précisé que pour la session 2023, il n'y aurait pas de sujets au choix pour la partie 1. Les échanges ont également porté sur la forme de l'épreuve 1 et plus particulièrement sur ce que l'on peut entendre/attendre d'un texte argumenté. Sans revenir à la notion de ROC, il faut que les choses soient clarifiées.

Cette gestion des informations par et pour quelques un.es doit cesser, les enseignant.es de biologie écologie doivent être associé.es et informés des évolutions des contenus et des évaluations.

Courrier à l'inspectrice de Biologie-Ecologie

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>